

Pour bien vivre ensemble, ne nourrissons pas les animaux liminaires



Vivre en harmonie avec l'animal en ville

Les pigeons, les rats des villes (ou « surmulots ») et les chats libres font partie des nombreux animaux qui vivent en ville.

Ils occupent une place précise dans l'environnement urbain, aux côtés d'autres espèces animales moins visibles mais très importantes pour l'équilibre de la biodiversité et le bien-être de l'Homme.

- Les surmulots se nourrissent des déchets, les chats mangent les petits surmulots, les pigeons mangent des graines. De nombreux petits oiseaux mangent les moustiques, s'ils ne trouvent pas de nourriture ailleurs !
- Les nourrir, volontairement ou du fait de nos détritiques sur l'espace public, c'est les détourner de leur régime alimentaire, c'est favoriser leur reproduction et les rendre dépendants des humains.
- Éviter de les nourrir, c'est contribuer à leur santé, limiter leur expansion et les risques de transmission de maladies à l'être humain (zoonoses).

4 BONNES RAISONS DE NE PAS NOURRIR LES ANIMAUX LIMINAIRES*



Préserver leur propre régime alimentaire, donc leur santé



Réduire leur regroupement dans l'espace public



Éviter la surpopulation des espèces



Favoriser l'équilibre de la biodiversité

*Un animal liminaire est un animal qui vit à proximité de l'Homme dans une certaine interdépendance avec lui.

Pour bien vivre ensemble, ne nourrissons pas les animaux liminaires



LES BONS GESTES



Ne rien jeter au sol, ni par la fenêtre, pour nourrir les pigeons : pain, graines, riz ou restes alimentaires.



Faire attention aux poubelles qui débordent.
Ne rien laisser sur la voie publique.



Entretien son bac à compost pour éviter de nourrir rats et cafards.



**38 à 450 €
d'amende !**

Article 120 du Règlement Sanitaire Départemental de l'Isère : « Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons »

Articles 2 et 3 de l'arrêté municipal du 17 octobre 2005 : « Il est interdit de jeter des graines ou toute nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants ou vivant à l'état sauvage, notamment les pigeons ». « Il est également interdit de jeter des graines, miettes de pain ou quelconque nourriture dans les voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble (...) »

VOUS AIMEZ LES OISEAUX ?

Pourquoi ne pas installer chez vous un nichoir pour les mésanges, les moineaux ou les hirondelles ? Et si vous ne pouvez vous passer des pigeons, allez les voir évoluer auprès des pigeonniers contraceptifs, dans le Jardin Hoche, dans le parc de l'Île Verte, square des Fusillés ou rue Le Notre.

Nous contacter : sante.environnementale@grenoble.fr